

Procès-verbal

De la séance du

Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Mercredi 5 novembre 2014 à 19h00

* * * * *

Salle des Vergers à Lussery-Villars

La séance est ouverte à 19h02, elle est présidée par Mme Isabelle Hautier, présidente.

Secrétaire : Mme Chantal Gacond

Présents : 22 communes

Excusés : 5 communes, Cossonay, Cuarnens, La Chaux, Moiry et Pampigny

1. Bienvenue

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Mme Isabelle Hautier souhaite la bienvenue aux représentants des communes et les remercie d'être présents.

2. Appel

La secrétaire procède à l'appel des délégués du Conseil intercommunal du réseau AJERCO.

3. Assermentation(s) éventuelle(s)

Il n'y a pas d'assermentation.

4. Adoption de l'ordre du jour

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : M. Roger Weissbrodt et Mme Véronique Brocard.

6. Approbation du PV de la séance du 22 mai 2014

Le procès-verbal du 22 mai 2014 est adopté à la majorité avec 1 abstention.

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion

Mme Véronique Brocard, municipale à Dizy est élue à l'unanimité. La commission de gestion se compose de : M. Olivier Arbenz, municipal à Cottens, Mme Véronique Brocard, municipale à Dizy, M. Fabien Chapuis, municipal à Cuarnens, Mme Valérie Guibert, municipale à Chevilly et M. Olivier Magnenat, municipal à Daillens

8. Information du Comité AJERCO

Mme Induni nous rappelle que lors d'un précédent conseil intercommunal, un groupe de travail était chargé de réfléchir à la mise en place de l'accueil parascolaire dans le cadre de notre réseau. Sa composition est la suivante : Mme Ruth Muller, municipale à Pampigny, M. André Horisberger, syndic de Chavannes-le-Veyron, M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS Jura Nord-vaudois et Mme Valérie Induni, municipale à Cossonay

Pour bénéficier de subventions de la FAJE, un réseau doit comporter au moins deux types d'accueil. C'est le cas de notre réseau qui offre des places d'accueil préscolaire et des places d'accueil familial de jour.

Tous les 5 ans, chaque réseau doit présenter à la FAJE, un plan de développement, en ce qui concerne le nombre de places d'accueil et les types d'accueil. Dans le cadre de ce nouveau plan de développement, notre réseau a décidé de concentrer ses efforts principalement sur l'accueil parascolaire. En effet, les communes du réseau AJERCO ont fait un bel effort en terme de création de places d'accueil en garderie, faisant passer le nombre de places de 44 à 132. C'est un progrès immense pour les parents de notre région. Par contre, les familles se retrouvent bien démunies au moment où leur enfant commence l'école, puisqu'un accueil parascolaire ne peut leur être proposé que via les accueillantes en milieu familial.

Le comité directeur a donc décidé de présenter un plan de développement essentiellement tourné vers cet accueil parascolaire, en ciblant les élèves de 4 à 8 ans (soit les 4 premières années scolaires). Les besoins ont été évalués par le GT à 226 places, qu'il s'agira de répartir dans le territoire et dans la durée.

Le comité directeur a annoncé cet objectif à la FAJE, dans le cadre du plan de développement ainsi qu'une réserve de 44 places pour l'accueil préscolaire, sachant que des projets non-annoncés risqueraient de ne pas être subventionnés par la suite.

La prochaine étape consistera, pour le comité directeur, à rencontrer les diverses UAPE privées présentes dans notre région pour une première prise de contact. Il s'agira de déterminer ensuite quelles structures seraient intégrables dans notre réseau et si elles seraient intéressées à le rejoindre.

En parallèle, le comité directeur va travailler à la localisation des futures structures, dans le but de préparer un nouveau plan de développement, qui sera présenté aux délégués ultérieurement.

M. Jauner nous signale que malheureusement, à la garderie la Chenoille, plusieurs malfaçons sont apparues, telles que moisissures, murs qui s'effritent et problèmes d'insonorisation. Ces problèmes ont été immédiatement signalés au nouveau propriétaire du bâtiment.

Il explique aussi que la Municipalité de Penthalaz a tardé à délivrer le permis de construire pour le projet de la terrasse. C'est pourquoi les travaux débiteront seulement, en janvier ou février de l'année prochaine. Evidemment, une autre entreprise a été mandatée pour effectuer cet ouvrage.

9. Présentation du budget 2015 (préavis N° 02/2014)

M. Borgeaud s'excuse pour son retard. Pour les budgets 2015, aucune augmentation de places d'accueil n'est prévue. La légère augmentation pour 2015 est notamment liée aux annuités statutaires. M. Borgeaud est à disposition pour toute question.

Mme Carole Hostettler de Sévery est surprise de l'augmentation des frais de formation (compte 510.3091.0). M. Borgeaud explique que cette augmentation est due à une action de formation extraordinaire des responsables de garderies et adjoints. C'est une contrainte cantonale pour avoir l'autorisation d'exploiter les garderies et nous sommes obligés de nous y conformer.

Combien de fois, ces personnes doivent-elles se former ? M. Borgeaud répond qu'une fois formées, ces personnes peuvent gérer une garderie. Sur le marché du travail, nous ne trouvons pas de personnel qualifié (selon les normes cantonales) pour gérer une garderie. C'est pourquoi nous les formons et essayons de planifier ces formations afin de ne pas avoir tous les coûts de ces formations en même temps.

Mme Véronique Brocard de Dizy souhaite qu'il y ait moins d'écart entre le budget et les comptes. M. Borgeaud explique que c'est difficile de connaître à l'avance les revenus des parents placeurs et heureusement il n'est pas possible de choisir d'après le revenu des parents placeurs. M. Paccolat, responsable finance, attend le dernier moment pour faire les budgets. Il fait une projection des rentrées des derniers mois pour être le plus juste possible. Des parents partent, d'autres arrivent, et il peut y avoir des variations.

Mme Rossel ajoute que certains parents placeurs tombent au chômage, ce qui diminue la participation des parents placeurs. Nous avons calculé des revenus dans la moyenne. Avant, les parents placeurs avaient des revenus très confortables, ce qui n'est plus le cas maintenant.

10. Rapport de la commission de gestion

Mme Guibert, rapporteuse, présente le rapport de gestion, voir document annexé.

Mme Brocard demande pourquoi, le budget 2104 est identique au budget 2015 pour le compte 530.3170.0 ?

M. Borgeaud souligne que c'est une question pertinente. Il explique que pour le budget 2015, tous les frais de réceptions et de manifestations sont dans les comptes de l'administration, c'est pourquoi les comptes des garderies restent identiques. Nous aurions dû le signaler dans le préavis. Il ajoute que les responsables des garderies ont une certaine autonomie budgétaire selon la grandeur de la garderie. Mais il faut aussi souligner que les montants en jeu sont de l'ordre CHF 1'000.- sur plus de CHF 6'000'000.- de budget.

11. Adoption du préavis N° 02/2014

Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

Il est donné décharge au Comité directeur, ainsi qu'à la commission de gestion.

12. Divers et propositions individuelles

M. Borgeaud informe, concernant la Chenoille, que le nouveau propriétaire a fait le nécessaire pour entreprendre les travaux de réparation.

La « reconnaissance réseaux » a été obtenue de la FAJE.

M. Borgeaud distribue le rapport d'activité 2013 et signale que chaque municipalité en recevra un.

La prochaine séance aura lieu à l'Isle.

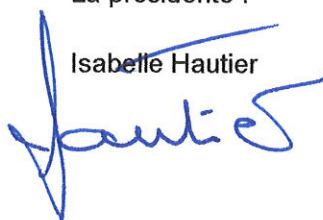
Mme Hautier remercie le comité directeur et M.Borgeaud pour l'excellent travail effectué.

Aucun autre point n'étant proposé, la présidente lève la séance à 19h47.

La Municipalité de Lussery-Villars a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

La présidente :

Isabelle Hautier



La secrétaire :

Chantal Gacond

